PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-DE-FIGUERY

Procès-verbal d'une séance ordinaire tenue le 1er juin 2026, au 10 avenue Michaud, sous la présidence de monsieur le maire André Rioux, et à laquelle sont présents les conseillers suivants et formant quorum :

M. Martin Thibeault # 1	M. Gaétan Boutin # 2
M. Guillaume Côté # 3	M. Jean-Philippe Larochelle # 4
Mme Johanne Sabourin # 5	M. Yvon Lantagne # 6

Mme Martine Lachaine, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente.

OUVERTURE ET MOT DE BIENVENUE À 19 h 30

2026-06-73 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Boutin, appuyé par monsieur le conseiller Martin Thibeault et résolu à l'unanimité par les membres du conseil d'adopter l'ordre du jour.

1. Ouverture et mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 4 mai 2026
4. Correspondance et information
   a- Lettre de l'union des producteurs agricoles de l'Abitibi-Témiscamingue
5. Dérogation mineure 22 chemin de la Promenade
6. Programme nouveaux horizons
7. Achat de pneus tracteur
8. Soumission recouvrement vinyle abri à patinoire
9. Prix leadership municipal
10. Avis de motion règlement sur la gestion contractuelle
11. Soumission bouchons égout
12. Dépôt du rapport budgétaire du mois de mai 2026
13. Adoption des dépenses
14. Varia : A- Antivirus portable
    B- Autorisation de faire travaux sur un chemin municipal
15. Période de questions du public
16. Levée

Adoptée

2026-06-74 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 MAI 2026

Il est proposé par monsieur le conseiller Guillaume Côté, appuyé par madame la conseillère Johanne Sabourin et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2026.

Adoptée

CORRESPONDANCE :

2026-06-75 LETTRE DE L'UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Boutin, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Philippe Larochelle et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent de partager l'image de l'affiche temporaire de l'union des producteurs agricoles (UPA). Les affiches seraient :

- Installées de façon temporaire seulement;
- Utilisées uniquement durant les périodes de travaux agricoles;
- Retirées une fois les opérations terminées;

- Positionnées de manière à ne pas nuire à la visibilité ou à la sécurité routière.

Adoptée

2026-06-76 **DÉROGATION MINEURE 22 CHEMIN DE LA PROMENADE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Philippe Larochelle, appuyé par monsieur le conseiller Yvon Lantagne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, sous la recommandation du comité consultatif en urbanisme, d'accepter la demande de dérogation mineure du 22 chemin de la Promenade. La dérogation mineure consiste à :

❖ Autoriser la modification des murs du garage, afin qu'ils soient à une hauteur de 3,7 m au lieu de 3,1 m, comme stipulé dans le règlement de zonage #216.

Adopté

2026-06-77 **PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS**

Il est proposé par madame la conseillère Johanne Sabourin, appuyé par monsieur le conseiller Guillaume Côté et résolu à l'unanimité par les membres du conseil présent d'autoriser l'agente de développement, madame Jocelyne Bilodeau, à déposer et signer une demande dans le programme Nouveaux Horizons.

Adopté

2026-06-78 **ACHAT DE PNEUS TRACTEUR**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Boutin, appuyé par monsieur le conseiller Martin Thibeault et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent d'accepter la soumission de Knek pour l'achat de deux pneus de tracteur au coût de 793,33 $ taxes incluses.

Adoptée

2026-06-79 **SOUMISSION RECOUVREMENT VINYLE ABRI À PATINOIRE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Thibeault, appuyé par monsieur le conseiller Yvon Lantagne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent, d'accepter la soumission des Matériaux 3+2 ltée pour l'achat de vinyle pour l'abri à patinoire au coût de 2 173,65 $, taxes incluses. De plus un montant d'environ 600 $ sera ajouté pour l'achat d'une porte pour l'abri à patinoire.

Adoptée

2026-06-80 **PRIX LEADERSHIP MUNICIPAL**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Philippe Larochelle, appuyé par monsieur le conseiller Martin Thibeault et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent d'accepter que madame Jocelyne Bilodeau, agente de développement, dépose un projet pour le prix leadership municipal.

Adoptée

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Monsieur le conseiller Gaétan Boutin donne un avis de motion et le dépôt du projet de règlement sur la gestion contractuelle.

Adoptée

2026-06-81 **SOUMISSION BOUCHONS ÉGOUT**

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Lantagne; appuyé par monsieur le conseiller Martin Thibeault et résolu à l'unanimité des membres du conseil

présent d'accepter la soumission de Polyplast pour l'achat de bouchons des couvercles d'égout au coût de 785,76 $, taxes non incluses.

Adoptée

DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE DU MOIS DE MAI 2026

2026-06-82 ADOPTION DES DÉPENSES

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Boutin, appuyé par madame la conseillère Johanne Sabourin et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'adopter les dépenses du mois de mai 2026 et celles prévisibles de juin 2026, en date de la séance du conseil.

Comptes fournisseurs payés du mois d'avril 2026 pour un total de 90 884,07 $
Versement par chèque C2600049 à C2600058
Paiement en ligne sécurisée L2600040 à L2600049
Paiement par transfert électronique P2600074 à P2600086

Consulter la liste complète dans le journal Éveil campagnard de juin 2026
Salaires payés en mai 2026 pour un total de 18 293,28 $
D2600129 à D2600159

Adoptée

VARIA:

2026-06-83 ANTIVIRUS PORTABLE

Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Thibeault, appuyé par monsieur le conseiller Guillaume Côté et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent d'accepter la soumission de Nortech pour l'installation et l'achat de quatre antivirus pour nos quatre portables au coût de 732,15 $, taxes en sus.

Adoptée

2026-06-84 AUTORISATION DE FAIRE DES TRAVAUX SUR UN CHEMIN MUNICIPAL

ATTENDU QUE Développement PBGLM veut louer ses terres au groupe RAMO pour qu'ils puissent planter des saules;

ATTENDU QUE les terres de Développement PBGLM sont situées au bout du chemin de l'Église où aucune habitation et entretien du chemin n'est fait à cet endroit;

ATTENDU QUE la municipalité dispose, en vertu de la Loi sur les compétences municipales, du pouvoir discrétionnaire de décider de la prise en charge de l'entretien des chemins sous sa juridiction sous réserve des obligations qui lui sont imposées par la loi;

ATTENDU QUE des réparations doivent être faites sur cette partie de chemin pour pouvoir bien circuler, des réparations qui ne sont aucunement budgétées par la municipalité;

ATTENDU QUE le groupe RAMO a proposé de changer les ponceaux brisés ainsi que mettre du remblai à leurs frais;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Philippe Larochelle, appuyé par monsieur le conseiller Yvon Lantagne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent d'accepter que le groupe RAMO exécute les travaux à leurs frais sur le chemin de la municipalité et respecte ces conditions :

- Pour tous travaux à faire, ils doivent avoir un permis émis par la municipalité;
- Ils doivent respecter les normes de la municipalité grandeur de ponceau, profondeur, etc.;

- Lors du changement de ponceau, un journalier de la municipalité doit être avisé pour surveiller les travaux effectués;
- Aucun changement de ponceau ne peut être effectué si c'est dans un cours d'eau;
- Ils doivent protéger la ligne de gaz en tout temps;
- Durant toute la période de location des terres, ils s'engagent à réparer le chemin à leurs frais s'ils font des bris;
- Si du nivelage, du déneigement ou autre entretien récurant doivent être fait, c'est au frais de groupe RAMO;
- En aucun temps l'entretien du chemin ne sera effectué par la municipalité, tant qu'aucune habitation ne sera implantée.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS

2026-06-85 LEVÉE

À 19h55 il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Boutin, appuyé par monsieur le conseiller Guillaume Côté et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que la séance soit, et est levée.

Adopté

_____	_____
André Rioux, Maire	Martine Lachaine, directrice générale et greffière trésorière

Je, André Rioux, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.